

Interpellation urgente

« Saluts hitlériens et jets de projectiles en plein centre-ville : quelle réponse de la Municipalité ? »

Le samedi 5 septembre 2026, en plein après-midi, un groupe de jeunes hommes arborant des symboles néonazis a déambulé dans le centre-ville de Lausanne, certains le visage partiellement dissimulé. Interpellés par des passants, ils ont répondu par des insultes, puis par des jets de projectiles, notamment depuis la passerelle reliant le Grand-Pont aux ascenseurs du Flon.

Des images montrent que ces jets se sont accompagnés de saluts hitlériens exécutés en direction des personnes prises à partie. Elles montrent aussi une tenue commune, insignes compris, qui reprend les codes visuels de l'extrême droite radicale européenne. Il ne s'agit donc pas d'un attroupement fortuit, mais d'un groupe constitué, identifiable par un code visuel partagé et assumé, qui a choisi de se rendre visible au cœur de la ville, à une heure de forte affluence, dans un secteur emprunté quotidiennement par des familles, des personnes âgées et des jeunes.

Ces faits s'inscrivent dans une série. En mars, la police municipale dénonçait au Ministère public les appels à la violence lancés autour d'une mobilisation de l'Active Club Romandia. En juillet, un homme d'une trentaine d'années était passé à tabac aux abords du théâtre de Vidy, dans une agression qualifiée de néonazie. À chaque fois, les mêmes milieux, la même stratégie d'occupation de l'espace public et le même test adressé aux autorités.

Le droit actuel ne réprime l'usage d'un symbole nazi que s'il poursuit un but de propagande, ce qui laisse largement impunie sa simple exhibition dans l'espace public. Le Conseil fédéral a adopté le 19 juin 2026 le message relatif à un projet de loi fédérale interdisant cette utilisation publique, dont la poursuite incombera aux cantons. Dans l'intervalle, la question de la qualification de tels faits reste entière, d'autant que les saluts ont ici été exécutés en direction de tiers, dans un contexte d'insultes et de violence physique.

Selon les informations dont je dispose, des interpellations auraient eu lieu. Je m'en réjouis, mais cela ne dissipe pas l'inquiétude : de tels faits, en plein jour et au cœur de la ville, appellent des réponses qui dépassent l'intervention immédiate. C'est le sens de cette interpellation.

Questions à la Municipalité

1. La Municipalité confirme-t-elle ces faits, et par quel canal en a-t-elle eu connaissance ?
2. La police est-elle intervenue, dans quels délais et avec quel résultat ?
3. Des identifications, dénonciations ou plaintes ont-elles suivi, et sur quelles bases légales ?
4. Quel accompagnement la Ville offre-t-elle aux personnes prises à partie ?
5. Combien de faits de cette nature ont été recensés à Lausanne depuis le début de l'année, et la Municipalité en tient-elle un décompte systématique ?

6. Comment la Ville prépare-t-elle, avec le Canton, l'application de la future interdiction fédérale des symboles nazis ?
7. Quelle coordination existe-t-elle avec la Police cantonale, le Ministère public et les autres villes romandes ?
8. Le corps de police dispose-t-il des compétences permettant de reconnaître les codes vestimentaires et insignes propres à ces milieux ?

Lausanne, le 08.09.2026

Yusuf KULMIYE



DADA



S. de R. baepi este